



Importation d'aliments au Canada avec une licence pour la salubrité des aliments au Canada

Les importateurs de viande, de poisson, de produits laitiers, d'œufs, d'œufs transformés, de fruits ou légumes transformés, de miel, de produits de l'érable et de fruits ou légumes frais sont tenus de déclarer correctement leur licence SAC valide pour importer des aliments au Canada.

À compter du 15 mars 2021, les critères suivants devront être respectés, sinon les transactions d'importation d'aliments seront rejetées :

- ✓ le numéro de licence pour la salubrité des aliments au Canada (SAC) de l'importateur doit être correctement déclaré, sans erreur ni faute de frappe;
- ✓ la licence SAC de l'importateur doit couvrir l'activité « Importation d'aliments »;
- ✓ la licence SAC de l'importateur doit couvrir le ou les produits alimentaires qu'il a l'intention d'importer.

Si une transaction est rejetée, le titulaire de licence SAC pourrait subir des retards et voir leur envois d'aliment retenues à la frontière jusqu'à ce que l'erreur soit corrigée et que la transaction d'importation soit à nouveau soumise.

Le changement **ne touchera pas** l'importation d'aliments classés dans la catégorie des produits manufacturés, par exemple, les confiseries, les collations, les boissons, le café et le thé, les huiles, les herbes séchées et les épices, les noix et les graines, les aliments transformés à base de céréales, comme les produits de boulangerie, les céréales et les pâtes alimentaires.

Importation d'aliments avec une licence SAC

À FAIRE

- ✓ Saisissez le numéro de licence SAC de l'importateur exactement **sous la même forme qu'il a été émis par l'ACIA**, dans le champ « Numéro d'enregistrement » de la déclaration d'importation.
 - Les numéros de licence SAC émis par l'ACIA comprennent huit (8) caractères (un mélange de lettres et de chiffres).
- ✓ Si votre client a plusieurs licences, assurez-vous de saisir le bon numéro de licence dans la déclaration d'importation.
 - Le numéro de licence de l'importateur doit viser l'activité « Importation d'aliments », ainsi que le ou les produits alimentaires qu'il importe.

À NE PAS FAIRE

- ✗ Saisir un « O » dans le champ « Numéro d'enregistrement » de la déclaration d'importation.
 - Vous ne pouvez plus saisir « O » pour indiquer que l'importateur détient une licence. Ce champ doit contenir le numéro à 8 caractères correspondant à la licence SAC de l'importateur.
- ✗ Saisir un ancien numéro de licence ou d'enregistrement dans le champ « Numéro d'enregistrement » de la déclaration d'importation.



- Les anciens numéros de licence ou d'enregistrement ne sont plus acceptés. Le champ « Numéro d'enregistrement » doit contenir le numéro à 8 caractères correspondant à la licence SAC de l'importateur.
- ✘ Laisser le champ « Numéro d'enregistrement » vide.
 - Le champ doit comprendre le numéro à 8 caractères correspondant à la licence SAC de l'importateur.

Messages de rejet de la déclaration d'importation

Si la licence SAC de l'importateur est invalide, ou si son numéro de licence est mal saisi dans sa déclaration d'importation, la déclaration d'importation intégrée (DII) enverra automatiquement un ou plusieurs des messages de rejet suivants :

Message de rejet	Motif du rejet	Mesures correctives
Le numéro d'enregistrement du SARI est requis (893 — Licence pour la salubrité des aliments).	Lorsque le champ « Numéro d'enregistrement » est vide.	Entrez le numéro de licence SAC de l'importateur dans le champ « Numéro d'enregistrement ».
Le numéro de licence doit comporter 8 chiffres alphanumériques (A12B3CD4). Vérifiez la licence dans Mon ACIA.	Lorsqu'un O ou un N est saisi ou que le numéro fourni n'est pas dans la base de données de l'ACIA. (Vérifiez qu'il n'y a pas d'erreur typographique)	<p>Veillez à ce que le numéro de licence soit correctement saisi.</p> <p>Vérifiez le numéro de licence qui vous a été fourni par votre client.</p> <p>Si votre client n'a pas de licence SAC, il devra en faire la demande dans le portail Mon ACIA.</p>
Le numéro de licence est soit suspendu, soit annulé, soit expiré. Vérifier le statut dans Mon ACIA.	Lorsque le numéro de licence saisi a été suspendu, annulé ou expiré.	Si la licence de votre client est suspendue ou annulée, il devra communiquer avec son bureau local de l'ACIA . Si sa licence est expirée, il devra en demander une nouvelle en utilisant le portail Mon ACIA .
Le numéro de licence n'est pas valable pour l'importation. Vérifier l'activité dans Mon ACIA.	Lorsque le numéro de licence saisi n'est pas délivré pour l'importation d'aliments.	Votre client peut modifier sa licence dans son portail Mon ACIA pour inclure « Importation d'aliments » dans les autorisations de sa licence.
Le numéro de licence saisi ne couvre pas les aliments importés. Vérifiez la licence dans Mon ACIA.	Lorsque le numéro de licence saisi ne couvre pas les produits alimentaires qui sont déclarés.	Votre client peut modifier sa licence dans son portail Mon ACIA pour inclure le produit dans son profil de licence. Consultez l'annexe A pour une description des produits alimentaires et des exemples d'aliments inclus dans chaque sous-produit.

Une fois que l'erreur a été corrigée, vous pouvez renvoyer la déclaration d'importation.



Information pour les importateurs non-résidents

Un [importateur non-résident](#) doit avoir l'activité « Importation d'aliments » inscrite sur sa licence ainsi que le ou les produits alimentaires qu'il importe. Ils ne doivent pas sélectionner « Exportation d'aliments ».

Modifier la licence SAC

Il n'y a pas de frais pour modifier ou mettre à jour une licence SAC. Les importateurs d'aliments doivent utiliser le [portail Mon ACIA](#) pour apporter toute [modification](#) nécessaire aux renseignements concernant leur licence.

Les importateurs d'aliments doivent obtenir leur licence SAC **avant** de présenter leur envoi à la frontière. Ils ne pourront pas obtenir une licence SAC à la frontière. Il faut habituellement jusqu'à 15 jours ouvrables pour traiter une demande de licence SAC, mais le processus peut être plus long si une inspection préalable à la délivrance d'une licence est nécessaire.

Références pour les importateurs d'aliments

[Importer des aliments au Canada : un guide par étape](#)

[Licences pour aliments](#)

[Ce qu'il faut savoir avant de présenter une demande de licence pour la salubrité des aliments au Canada](#). Reportez-vous à [l'annexe A](#) pour plus d'information sur les produits alimentaires, notamment des exemples des types d'aliments inclus dans chaque sous-produit.

[Créer un compte Mon ACIA](#)

[Mon ACIA — Services en ligne](#)